

RÈGLEMENT

CHALLENGE DU LAC DU DER® 2019

Autorité organisatrice : COMITÉ DU CHALLENGE DU LAC DU DER

1. Comité du Challenge (Composition) :

- **De droit** (*propriétaire du Challenge du Lac du Der ®*) : Les Présidents des Clubs : **C.N.A.Der, CNC, C.N.Giffaumont** et **Y.C.Der** et les responsables de chacune de leur commission sportive, les Présidents des **CDV 51 et 52**, le délégué fédéral **OSIRIS HABITABLE** sont membres de droit du comité du Challenge. (*11 membres*).
- **Membres invités** : Le Président de la Ligue de Voile du Grand Est, le délégué de la **CRA**, ainsi que le délégué de **FREG**. (*3 Membres*)
- Chaque membre (*14 Membres*) peut, en cas de nécessité, se faire représenter par une personne de son choix ou donner un pouvoir écrit sachant que le cumul des voix ne peut excéder 2 voix.
- La Présidence du comité du Challenge est assurée annuellement et à tour de rôle par les présidents des 4 Clubs ou leurs représentants.
- La passation de pouvoir aura lieu chaque année après la cérémonie de remise du Challenge
- Pour information : - **Y.C.Der : 2019** - C.N.A.Der : 2020 - CNG : 2021 - CNC : 2022 et ainsi de suite.

2. Délibération :

- Pour délibérer valablement, la moitié des membres du comité (ou leurs représentants) devra être présente.
- Les décisions seront prises à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la délibération.
- Le comité se réunira au début de chaque saison et chaque fois que nécessaire, sur demande de son président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres.
- Chaque délibération devra faire l'objet d'un communiqué adressé à chaque Club pour affichage (par le Président en charge du comité ou son représentant).

3. Définition du Challenge :

- Toutes les régates du calendrier "**HABITABLE**" du lac peuvent compter pour le Challenge : Une liste exhaustive sera établie chaque année, en début de saison, par le comité du Challenge.
- Chaque régata compte pour une manche même si celle-ci comporte plusieurs courses
- Les manches seront affectées de leur coefficient en fonction des critères des **Art.5** et **Art.6**.

4. Le Challenge sera régi par :

- Les règles de Course en vigueur du **World Sailing**.
- Les prescriptions de la **F.F.Voile**
- Le guide **OSIRIS HABITABLE** en cours de validité
- Le présent règlement
- Le règlement **OSIRIS HABITABLE** du lac
- Le règlement de police du lac
- Le calendrier des régates du lac (qui vaut avis de course pour le Challenge)
- L'avis de course de chacune des régates comptant pour le Challenge
- Les instructions de course et leurs annexes pour chacune des régates du Challenge.

5. Validation des manches :

- Pour être inscrite au Challenge et/ou être validée comme manche, chacune des manches devra être :
 - Inscrite aux calendriers officiels de la **FF Voile** et du lac de Der suivant **Art.3**
 - Avoir au minimum plus de 7 bateaux (suivant règlement classement **OSIRIS** de l'année 2019)
 - Les courses doivent avoir un temps minimum de 30 minutes de temps de course pour le premier en temps réel
 - Les classements seront établis selon la formule du temps sur distance ou du temps sur temps avec prise en compte du coefficient (**CVL**)
 - Bénéficier d'un classement général, toutes classes confondues
 - Être arbitrée par un comité de course validé par la **CRA**

6. Coefficient :

- Un coefficient sera attribué à chacune des manches par le comité du Challenge en fonction, du nombre de courses et ou de leur durée.
- Selon le nombre de courses.
 - 1 course dans la journée : **1,5** (si temps réel du 1^{er} inférieur à 4 heures de course)
 - 1 course dans la journée : **1,65** (si temps réel du 1^{er} supérieur à 3h59'59" de course)
 - 2 courses dans la journée : **1,65**
 - 3 courses dans la journée : **1,75**
- Selon leur durée.
 - Régate sur 2 jours : **2**
 - Régate sur 3 jours et plus : **2,5**
 - Si pour des raisons techniques, la régata se course sur 1 journée (classement selon le nombre de courses)

7. Inscriptions :

- En s'inscrivant à une manche du Challenge, le couple skipper + bateau sera automatiquement inscrit au Challenge et en acceptera sans réserve le règlement
- Avoir une carte d'identité **OSIRIS HABITABLE** en cours de validité et le bateau conforme à sa carte.

8. Programme des manches :

Les manches sont prévues selon le calendrier "Habitabile" du lac du Der qui vaudra avis de course pour le Challenge.

9. Nombre de manches :

- Le nombre maximum de manches à courir est égal au nombre de régates inscrites au calendrier du Challenge.
- Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion des moins favorables sauf si 5 manches validées seulement ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces 5 manches.
- 6 manches validées sont nécessaires pour retirer le plus mauvais résultat
- 7 manches validées sont nécessaires pour retirer les 2 plus mauvais résultats
- 9 manches validées sont nécessaires pour retirer les 3 plus mauvais résultats
- 11 manches validées sont nécessaires pour retirer les 4 plus mauvais résultats
- 13 manches validées sont nécessaires pour retirer les 5 plus mauvais résultats
-et ainsi de suite.... (2 manches validées de plus pour retirer 1 plus mauvais résultat de plus).

10. Attribution des points lors des manches validées :

- A partir du classement général toutes classes confondues chaque skipper marquera des points en fonction :
- Du coefficient de la régata.
- Suivant le nombre de partants avec au minimum plus de 7 bateaux (suivant règlement classement OSIRIS de l'année 2019)
- Voir le tableau joint en annexe.
- En fonction de sa place au classement général toutes classes confondues.
- Le départage des ex æquo se fera en application de l'annexe A article 8 des RCV.
- Les bateaux disqualifiés dans une manche avec une seule course, reçoivent les points du dernier bateau classé sans application du coefficient.
- Les bateaux ayant pris le départ d'une manche et qui abandonnent (prévu par les règles ISAF) ou après l'arrivée, reçoivent à minima les points du dernier bateau classé avec application du coefficient.
- Les bateaux ayant pris le départ d'une manche et qui abandonnent (non prévu par les règles ISAF), reçoivent la moitié des points du dernier bateau classé sans application du coefficient.
- Les bateaux n'ayant pas participé à la manche reçoivent 0 point.

RESTRICTIONS : (pour en bénéficier, en faire la demande impérativement pendant l'inscription)

- 1) Si l'organisateur d'une manche du challenge apporte une restriction sur le skipper (exemple régata femme à la barre), alors le coureur pourra récupérer les points gagnés pour son classement du challenge du lac et à condition d'être à bord du bateau pendant toute la régata.
- 2) Si l'organisateur d'une manche du challenge décide d'interdire la participation d'un certain type de bateau pour des raisons de sécurité, alors le skipper pourra courir sur un autre bateau en tant que skipper et récupérer ses points gagnés pour le classement du Challenge du lac, et à condition d'être à bord du bateau pendant toute la régata.

11. Classement final du Challenge :

Podium des meilleurs skippers (extraction du classement général toutes classes confondues)

- Le 1^{er} toutes classes confondues remporte le trophée du Challenge du lac du Der.
- Le 2^{ème} toutes classes.
- Le 3^{ème} toutes classes.

Classement par classe (extraction du classement général) :

- Un classement sera donné par classe **A-B-C-D-L-R**
- Par classe (1 coupe si -5) (2 coupes si 5 et +) (3 coupes si +10)

Trophée du meilleur CLUB de Voile Habitable du lac du Der (extraction du classement général) :

- Le classement des clubs s'effectuera suivant le principe suivant :
- Cumul des points des 4 meilleurs skippers de chaque Club

12. Organisation et remise des « Trophées » :

La cérémonie de remise des Trophées se tiendra si possible le Week end qui suit la dernière manche de la saison.

13. Litiges :

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, s'il ne peut être réglé sportivement par le comité du Challenge, sera soumis pour avis à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et pour décision au « Comité Directeur » de la Ligue Champagne Ardenne.

14. Date de la mise en place : validé suite à la réunion du Challenge du 23/09/2017 au C.N.A.Der

15. LEXIQUE :

- **DNC** : N'a pas pris le départ ; n'est pas venu sur la zone de départ
- **DNS** : N'a pas pris le départ (autre que **DNC & OCS**)
- **DNE** : Disqualification qui ne peut être retirée (règle **88.3-b**)
- **DSQ** : Disqualification
- **OCS** : N'a pas pris le départ (règle de la minute)
- **DNF** : N'a pas fini
- **RAF** : A abandonné après avoir fini
- **Manche** = 1 ou plusieurs courses.
- **Course** = 1 régata avec un départ et une arrivée avec un minimum de 30 minutes de temps de course pour le premier en temps réel.

Le Pdt de la LVGE
JC Cour

Le Pdt du CDV 51
B Bausmayer

Le Pdt du CDV52
C Fogel

Le Pdt du CNG
L Bardot

Le Pdt du CNC
X Rondeau

Le Pdt de l'Y.C.Der
B Tavan

Le Pdt du C.N.A.Der
B Bausmayer

Cion sport CNG
JP Tisserand

Cion sport CNC
D Coste

Cion sport YCDer
C Fogel

Cion sport C.N.A.Der
G Briard

Le délégué de la CRA
JP Evrard

Le délégué fédéral OSIRIS Habitable
B Bausmayer

Le délégué FREG
G Niles

